



Assemblée générale

Distr. générale
7 août 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 40 a) de l'ordre du jour provisoire*

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et de l'appui international

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : premier rapport complet sur les progrès de la mise en oeuvre et de l'appui international

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le présent rapport fait suite à la résolution 57/7 du 4 novembre 2002, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-huitième session le premier rapport complet sur l'application de la résolution et a demandé instamment à la communauté internationale et au système des Nations Unies d'organiser leur appui aux pays africains conformément aux principes, objectifs et priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le rapport met en lumière les actions menées par les pays africains pour mettre en oeuvre le NEPAD et l'appui apporté par la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, le secteur privé et la société civile. En assumant la direction et la maîtrise du Nouveau Partenariat, les pays africains réaffirment la responsabilité qui leur incombe d'assurer leur propre développement. La réaffirmation de ce principe est importante et opportune, tandis que l'appui de la communauté internationale témoigne à son tour avec force de la solidarité et du partenariat international. Ensemble, les principes de responsabilité, de solidarité et de partenariat donnent une combinaison gagnante. Toutefois, il faut encore que les pays africains et la communauté internationale persévèrent et collaborent afin de concrétiser, sur la base de l'élan imparti, les promesses du NEPAD.

* A/58/150.

** Ce rapport a été présenté avec un retard de quelques jours, du fait des délais nécessaires pour recueillir les commentaires des diverses entités du système des Nations Unies.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Action menée par les pays africains	3
III. Appui de la communauté internationale	10
IV. Appui du système des Nations Unies	14
V. Dispositions prises par d'autres parties concernées	18
VI. Conclusion et recommandations	21

I. Introduction

1. Dans sa résolution 57/2 du 16 septembre 2002, intitulée « Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique », l'Assemblée générale a accueilli favorablement le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)¹, initiative conduite, maîtrisée et gérée par l'Afrique, et a affirmé que le soutien international à l'application du Nouveau Partenariat était essentiel.

2. Dans sa résolution 57/7 du 4 novembre 2002, l'Assemblée générale a décidé de mettre un terme au Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et a instamment demandé à la communauté internationale et au système des Nations Unies d'organiser leur appui aux pays africains, conformément aux principes, objectifs et priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa session annuelle une question unique, regroupant ce qui avait trait au développement de l'Afrique, intitulée « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et de l'appui international », et a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-huitième session le premier rapport complet sur l'application de la résolution, en s'inspirant des contributions des gouvernements, des organismes des Nations Unies et des autres parties intéressées par le Nouveau Partenariat, telles que le secteur privé et la société civile.

3. En outre, dans sa résolution 57/297, du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a aussi décidé de déclarer close la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique et prié le Secrétaire général d'inclure le thème de l'industrialisation de l'Afrique dans son rapport annuel d'ensemble à l'Assemblée générale sur la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

4. Le présent rapport met en lumière les domaines où des progrès ont été réalisés et présente les difficultés et les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du NEPAD et dans l'appui international. Il fait fond sur le rapport du secrétariat du NEPAD ainsi que sur les renseignements et données issus des réponses aux questionnaires envoyés aux États Membres, organismes et institutions des Nations Unies. Il s'inspire également des idées et suggestions émises lors de réunions sur le NEPAD organisées par le secteur privé et la société civile, ou avec leur participation, au cours de l'année écoulée.

II. Action menée par les pays africains

5. Dans la résolution 57/7, l'Assemblée générale s'est félicitée de la volonté des pays africains d'intégrer les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique dans leurs politiques nationales et leurs cadres de planification du développement national, de maîtriser et de diriger pleinement le développement et l'application de ces politiques et de ces cadres, et de mobiliser des ressources nationales à l'appui du Nouveau Partenariat. Elle s'est félicitée également de l'engagement des pays africains en faveur de la paix, de la sécurité, de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et d'une bonne gestion de l'économie, ainsi que des efforts que continuaient de faire les pays africains pour

développer le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. L'Assemblée générale a constaté qu'il importait de désigner des organes de coordination nationaux du Nouveau Partenariat au sein de l'administration des pays africains, souligné la nécessité de constituer et de renforcer des capacités humaines et institutionnelles et engagé à poursuivre l'intégration des priorités et objectifs du Nouveau Partenariat dans les programmes des communautés économiques régionales et sous-régionales africaines, et encouragé les efforts qui étaient faits pour associer le secteur privé, la société civile et les femmes à tous les aspects de sa mise en oeuvre.

Progrès accomplis

6. En vue de soutenir l'élan fondateur du NEPAD, la deuxième session ordinaire du Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenue à Maputo du 10 au 12 juillet 2003, a été organisée sur le thème « Garantir la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ». Les travaux sur le NEPAD ont été précédés de la présentation d'un rapport d'activité par le Président du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en oeuvre du NEPAD et ont abouti à l'adoption d'une déclaration du Sommet sur la mise en oeuvre du NEPAD².

7. On trouvera ci-après une description détaillée des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du NEPAD dans les divers domaines. Les avancées dans les différents secteurs prioritaires sont plus ou moins importantes.

Gouvernance, paix et sécurité

8. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine a été mis en place. Au mois de juillet 2003, 16 pays y avaient adhéré³. Il est prévu de démarrer des évaluations dans quatre pays avant la fin de 2003. Le Mécanisme est indispensable à la mise en oeuvre des priorités du NEPAD dans le domaine de la gouvernance politique et économique et de la gestion des entreprises et constitue un élément central pour ce qui est de renforcer la maîtrise qu'ont les pays africains du NEPAD et un moyen de mobiliser l'appui des partenaires de développement. Établi d'un commun accord, il s'agit d'un mécanisme africain de contrôle, d'évaluation et d'apprentissage réciproque, auquel les États membres de l'Union africaine adhèrent volontairement. Les pays souhaitant adhérer au Mécanisme doivent souscrire à la Déclaration sur la démocratie, la gouvernance politique et économique et la gestion des entreprises, signer le mémorandum d'accord relatif au mécanisme et déposer cet instrument auprès du secrétariat du NEPAD.

9. L'aspect le plus novateur du Mécanisme tient au fait qu'il permet de suivre les progrès en matière de bonne gouvernance politique et économique. Celui-ci a pour principal objet d'encourager l'adoption de politiques, normes et pratiques conduisant à la stabilité politique et à la croissance économique. Les pays participants conviennent de coopérer et de se prêter assistance mutuelle de façon à mettre en commun les meilleures pratiques, à identifier les lacunes à redresser et à accepter, le cas échéant, de recourir au dialogue et à la persuasion afin d'encourager l'adoption de mesures visant à améliorer les politiques et les pratiques nationales. Ce mécanisme est lié au développement en ce qu'il favorise la bonne gouvernance, condition préalable à une croissance soutenue.

10. La structure de gouvernance du Mécanisme d'évaluation intra-africaine comprend le Comité des chefs d'État et de gouvernement participant (« le Forum du Mécanisme d'évaluation intra-africaine »); le Groupe de personnalités éminentes⁴, qui est nommé par le Forum et qui est chargé de contrôler le processus d'évaluation afin d'en garantir l'intégrité, d'examiner et d'évaluer les rapports et de présenter des recommandations au Forum; le secrétariat du Mécanisme (le secrétariat), qui fournira des services de secrétariat et d'appui administratif et assurera la coordination technique; et l'équipe d'examen de la situation du pays, dont les membres seront nommés afin d'effectuer dans le pays une mission visant à dresser le bilan des progrès réalisés et à effectuer des évaluations techniques. La réalisation d'une évaluation complète et rigoureuse sur le plan technique sera un exercice exigeant, tant pour ce qui est du temps qu'il faudra y consacrer que de la nécessité de garantir la solidité et la rigueur d'une analyse fondée sur le principe de la maîtrise nationale. Il importe de souligner que les évaluations techniques doivent être effectuées avant la visite de l'équipe d'examen de la situation du pays et que, dans la mesure du possible, ces évaluations devraient faire appel aux travaux, notamment de recherche, réalisés par les institutions partenaires. À cet égard, les travaux menés par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur l'évaluation et le suivi de la gouvernance devraient être utiles.

11. Les responsabilités des évaluations techniques menées dans le cadre du Mécanisme d'évaluation ont été attribuées comme suit : la Commission économique pour l'Afrique est chargée du secteur de la gouvernance et de la gestion économiques; la Banque africaine de développement (BAfD) du secteur de la banque et des normes financières, tandis que divers organes de l'Union africaine seront responsables des évaluations dans les domaines de la démocratie et de la gouvernance politique. L'une des institutions qu'utilisera l'Union africaine pour la conduite des évaluations techniques dans le domaine de la gouvernance politique est la Conférence panafricaine sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique – dont l'un des services se trouve au siège de la Commission de l'Union africaine.

12. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine utilisera un certain nombre d'indicateurs recouvrant quatre domaines : la démocratie et la gouvernance politique; la gouvernance et la gestion économiques; la gestion des entreprises; et le développement socioéconomique. L'évaluation comprendra cinq étapes : la première étape portera sur l'analyse de l'environnement de la gouvernance et du développement dans le pays concerné; la deuxième sera celle de la mission d'évaluation du Groupe de personnalités éminentes dans le pays; la troisième comprendra l'établissement des conclusions de la mission et l'examen du projet de rapport avec les représentants du gouvernement du pays concerné; la quatrième consistera en l'examen des conclusions par les chefs d'État et de gouvernement des pays participants. Enfin, la cinquième étape consistera en la présentation publique des rapports d'évaluation.

13. Parallèlement aux progrès réalisés dans la mise en place du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, l'Union africaine a déployé des efforts pour consolider la démocratie sur le continent et renforcer le mécanisme régional de prévention, de règlement et de gestion des conflits. L'Union africaine s'attache par exemple à mettre en place un parlement panafricain afin de promouvoir la participation pleine et véritable des peuples africains au développement et à l'intégration du continent. À ce jour, 12 pays ont ratifié le Protocole, mais 24 ratifications sont nécessaires

pour qu'il entre en vigueur, ce qui, on l'espère, pourrait intervenir à la fin de l'année.

14. Par ailleurs, des mesures sont actuellement prises pour rendre opérationnel le Protocole instituant le Conseil de la paix et de la sécurité de l'Union africaine, qui a été approuvé par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement au Sommet de Durban, en juillet 2002. Douze des 15 ratifications nécessaires à l'entrée en vigueur du Protocole ont été obtenues. Au Sommet de Maputo, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont instamment prié les pays qui n'avaient pas ratifié le Protocole de le faire avant la fin de l'année et ont également demandé à la Commission de l'Union africaine de mener de plus amples consultations avec toutes les parties prenantes, y compris les ministres responsables de la défense et de la sécurité, en vue de mettre au point le document de politique générale et de le présenter pour examen aux chefs d'État et de gouvernement à la prochaine session du Sommet. Ces actions devraient déboucher sur l'adoption d'une politique africaine commune de défense et de sécurité et sur la création d'un conseil africain de la paix et de la sécurité.

15. Dans le même domaine, un plan d'action pour renforcer les capacités africaines de mener des opérations de soutien à la paix est en cours d'élaboration. Il s'agit d'un plan conjoint Afrique/G-8, visant à mobiliser l'assistance technique et financière afin de mettre en place, d'équiper et d'entraîner, à l'horizon 2010, des brigades en attente multinationales et multidisciplinaires, qui seraient effectivement capables de gérer et de régler les conflits en Afrique.

Organes de coordination nationaux pour le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

16. Plusieurs pays africains ont pris des mesures en vue de la mise en place d'un organe de coordination national pour le NEPAD. Les dispositions institutionnelles en place à cet égard sont très diverses. On peut discerner quatre modèles : a) l'organe de coordination fait partie du Cabinet du Président ou relève directement du Président; b) ses fonctions sont assurées par un comité interministériel ou interdépartemental relevant du Ministère des affaires étrangères; c) il fait partie du Ministère des finances et du plan; ou d) il relève du Ministère de l'intégration régionale/NEPAD. Ces dispositions institutionnelles montrent que les pays d'Afrique ont eu la sagesse de désigner des services existants de leur administration comme organe de coordination, préservant ainsi des ressources financières et institutionnelles rares et réduisant au minimum les problèmes de coordination interne dans la mise en oeuvre du NEPAD. À ce stade, il est impossible de tirer des conclusions quant à la question de savoir lequel de ces arrangements produira les meilleurs résultats. Toutefois, l'efficacité de tout arrangement dépendra essentiellement du degré d'autorité exercé par l'organe national de coordination au sein de l'administration, de sa dotation en ressources et de son aptitude à analyser les politiques, ainsi que de ses compétences en matière d'organisation et d'opérations. En outre, de nombreux pays traverseront probablement une période d'ajustement difficile lorsqu'ils chercheront à faire fonctionner les organes de coordination comme prévu.

Communautés économiques régionales

17. Les communautés économiques régionales, qui sont un moyen de développement et d'intégration régionaux, sont bien placées pour prendre en charge les composantes sous-régionales des programmes du NEPAD. On a commencé à réorienter les activités des communautés régionales en vue de refléter les priorités du NEPAD dans leurs programmes de travail. Différentes communautés régionales ont organisé des sommets et des ateliers dans leurs sous-régions afin de déterminer leur rôle dans la mise en oeuvre du NEPAD. La décision tendant à confier aux communautés économiques régionales un rôle directeur dans l'exécution des projets d'infrastructure au niveau sous-régional était un résultat important de ces réunions. Celles-ci ont également participé activement à l'élaboration du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. Pour renforcer le rôle des communautés régionales dans la mise en oeuvre des programmes et des projets du NEPAD dans leurs régions respectives, le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en oeuvre a insisté sur la nécessité d'une coopération étroite entre les représentants personnels du Comité et les communautés.

Agriculture

18. À un moment où plusieurs pays africains sont en proie à l'insécurité alimentaire, comme en témoignent les cycles de pénurie alimentaire, de famine et de faim, on a accordé une importance considérable à l'élaboration d'un plan d'action pour le Programme intégré pour le développement de l'agriculture, qui est désormais achevé. Le plan servira de base à une analyse détaillée des coûts des projets nationaux et régionaux concrets en vue de leur exécution. Ces projets et programmes portent sur des interventions destinées à améliorer la sécurité alimentaire sur le continent. Les communautés économiques régionales ont participé activement à l'élaboration du plan et à l'établissement des descriptifs de projet ainsi qu'aux consultations au niveau sous-régional.

Santé

19. L'élaboration du programme de santé du NEPAD a été achevée; il est actuellement exécuté aux niveaux national et sous-régional. La stratégie du programme tient compte des facteurs socioéconomiques et politiques qui sont à l'origine d'une bonne part des problèmes de santé du continent et souligne la contribution des autres stratégies du NEPAD à la solution des problèmes de plus vaste portée qui sapent la santé. Le programme de santé est une stratégie à moyen terme fondée sur une approche globale et intégrée dans la recherche de solutions au problème des maladies en Afrique. Il accorde la priorité au renforcement des systèmes et services de santé en vue de fournir des soins équitables reposant sur des pratiques empiriques de santé publique. Il invite les partenaires de développement à mobiliser les 22 milliards de dollars nécessaires chaque année pour permettre à l'Afrique d'atteindre les objectifs fixés à l'échelon international. Le programme de santé en est au stade de la mise en oeuvre et fait l'objet d'une campagne d'information, qui porte également sur le plan d'action pour la mise en oeuvre.

20. Étant donné le défi sans précédent que le VIH/sida pose au développement économique et social, le NEPAD, collabore avec l'ONUSIDA en vue de l'élaboration d'une stratégie antisida multisectorielle. Plusieurs pays ont élaboré des programmes d'action destinés à combattre le VIH/sida et d'autres problèmes. Comme par le passé, le problème consiste à parvenir à une gestion efficace du programme d'action initial et à obtenir son financement. Par conséquent, les pays d'Afrique sont invités à accroître les ressources budgétaires consacrées à la santé afin d'atteindre l'objectif de 15 % énoncé dans la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et d'autres maladies infectieuses adoptée le 27 avril 2001.

Éducation

21. La qualité de l'éducation en Afrique a continué à se dégrader. Ce fait, auquel il faut ajouter l'exode des compétences, pose un problème grave. Le programme d'éducation du NEPAD comprend entre autres, l'éducation pour tous, l'harmonisation des programmes d'études et l'impression des manuels scolaires ainsi qu'un programme d'alimentation scolaire. Le NEPAD collabore étroitement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres partenaires en vue de l'exécution du programme d'éducation par le biais d'un groupe opérationnel créé au sein de son secrétariat. Le programme vise à atteindre l'objectif du Millénaire en matière de développement, c'est-à-dire l'éducation universelle d'ici à 2015, et à développer des centres d'excellence en matière d'études supérieures et une infrastructure en matière de science et de technologie.

Environnement et tourisme

22. En collaboration étroite avec la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le NEPAD a élaboré un programme complet sur l'environnement qui a été approuvé par le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en oeuvre et entériné par le deuxième Sommet de l'Union africaine tenu à Maputo du 10 au 12 juillet 2003. Le programme couvre des domaines tels que la lutte contre la dégradation des terres, la sécheresse et la désertification; la conservation des zones humides de l'Afrique; la conservation et l'utilisation durable des ressources marines, côtières et en eau douce; la prévention, le contrôle et la gestion des espèces envahissantes; la lutte contre les changements climatiques; la conservation et la gestion transfrontière des ressources naturelles; les problèmes intersectoriels de santé et d'environnement; le transfert des technologies écologiquement viables; et l'évaluation et l'alerte rapide en matière de catastrophes naturelles. Un ordre de priorité a été établi pour certains des projets qui seront soumis à une réunion de donateurs qui doit se tenir à Alger pendant la première semaine de décembre 2003, afin d'obtenir des ressources financières permettant leur exécution au début de 2004. En matière de tourisme, une équipe opérationnelle a élaboré un plan d'action et on travaille en coopération étroite avec les ministres africains du tourisme pour achever le plan en vue de sa mise en oeuvre avant la fin de 2003.

Infrastructure

23. Le NEPAD reconnaît que l'infrastructure fait partie intégrante d'une approche globale au développement. En juillet 2002, il a produit un programme d'action à court terme sur l'infrastructure qui a été approuvé par le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en oeuvre et entériné par le premier Sommet de l'Union africaine. Le cadre de référence de son plan d'infrastructure à moyen et à long terme est en cours d'élaboration. La Banque africaine de développement est l'organisme chef de file en matière de planification et d'exécution des projets d'infrastructure. Tous ces projets tombent dans quatre catégories : études; facilitation; création de capacités et investissement. L'élaboration du plan à moyen et à long terme sera achevée en 2004. Entre-temps, le NEPAD a soumis les projets qui font partie du plan d'action à court terme au secteur privé organisé du monde entier, notamment au Forum sur l'énergie en Afrique à Lausanne (Suisse) en juin 2003 et au Sommet du Corporate Council for Africa à Washington en juin 2003. Le secrétariat du NEPAD collabore avec l'Executive Dialogue et le Conseil des entreprises du Commonwealth afin de présenter les projets en Europe et en Asie.

Industrialisation

24. Reconnaissant que la croissance industrielle est indispensable à un développement économique durable et à l'élimination de la pauvreté en Afrique, l'Assemblée générale, dans sa résolution 57/297, a invité la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies, à apporter son soutien à l'effort d'industrialisation de l'Afrique dans le cadre du NEPAD. Beaucoup des mesures prises à ce jour ou envisagées dans le cadre du NEPAD contribueraient à l'industrialisation, en particulier au renforcement de la capacité des industries de transformation en Afrique. Parmi celles-ci, on peut mentionner les mesures visant à mettre en valeur les ressources humaines, à améliorer la gouvernance économique et la gestion des entreprises, ainsi que les systèmes de production et à développer l'infrastructure, en particulier pour garantir l'approvisionnement en énergie. La quinzième Conférence des ministres africains de l'industrie, tenue en octobre 2001, a décidé que l'ONUDI, en collaboration avec la CEA et l'Union européenne, devrait contribuer à la réalisation des objectifs pertinents du NEPAD grâce au développement industriel. Dans ce contexte, quatre réunions sous-régionales ont déjà été organisées en Afrique aux fins d'identifier des approches et priorités sectorielles en vue de développer les capacités de production et de promouvoir l'accès aux marchés régionaux et mondiaux. Ces concepts et les programmes qui en résultent seront intégrés dans le plan d'action du NEPAD.

Problèmes et contraintes

25. À mesure que la mise en oeuvre du NEPAD a progressé, quelques problèmes et contraintes ont commencé à se faire jour. Quatre problèmes font particulièrement planer une ombre sur les efforts des pays africains en faveur de la mise en oeuvre du NEPAD. Le premier tient à la faiblesse du lien existant entre le Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en oeuvre et les communautés économiques régionales. On s'efforce de faire en sorte que les chefs d'État et de gouvernement qui représentent le NEPAD dans leurs régions respectives au sein du

Comité deviennent des champions du NEPAD. Le deuxième problème tient à la faible capacité institutionnelle nécessaire pour planifier et exécuter des programmes de développement au niveau des pays et des régions. Le troisième problème concerne l'insuffisance des campagnes nationales de sensibilisation au NEPAD. Ce problème devrait être réglé grâce à une stratégie efficace de communication, de contacts et de mobilisation. Un autre problème a trait à l'insuffisance des ressources financières. Afin de garantir que le NEPAD continue à être pris en charge et dirigé par les Africains, il est crucial que l'essentiel des ressources financières provienne de l'Afrique. Un tel effort susciterait l'appui des partenaires de développement du continent.

III. Appui de la communauté internationale

26. Il a été demandé à la communauté internationale de prendre des mesures dans un certain nombre de domaines afin d'aider les pays africains à mettre en oeuvre le NEPAD. Il a en particulier été demandé aux pays développés : de prendre des mesures concrètes pour que le montant de l'aide publique au développement (APD) qu'ils versent atteigne 0,7 % de leur produit national brut (PNB); de trouver une solution durable au problème de l'endettement extérieur des pays pauvres très endettés d'Afrique, notamment par l'annulation de la dette et par d'autres arrangements; d'ouvrir davantage les marchés aux produits exportés par les pays africains, dans le cadre de la Déclaration ministérielle de Doha; d'oeuvrer afin d'accorder aux exportations des pays les moins avancés un accès en franchise de droits de douane et hors quota; d'encourager et de faciliter la réalisation en Afrique d'investissements par leurs entreprises privées afin d'aider les pays africains à attirer les investissements et à promouvoir à cet effet des politiques incitatives; de canaliser les ressources financières, techniques et autres dans les secteurs prioritaires du Nouveau Partenariat, en particulier ceux de l'infrastructure, des services de santé, de l'éducation, de l'eau et de l'agriculture. L'importance de la coopération Sud-Sud, y compris de la coopération triangulaire, et la contribution qu'elle pouvait apporter à la mise en oeuvre du NEPAD ont été soulignées.

Progrès accomplis

27. L'aide publique au développement à destination de l'Afrique a diminué au cours des années 90, tombant de 26 milliards 620 millions de dollars en 1990 à 16 milliards 380 millions de dollars en 2000. Elle a rebondi au cours des deux dernières années, passant à 17 milliards 729 millions de dollars en 2001, puis à environ 18 milliards 615 millions de dollars en 2002⁵. Ce rebond s'explique par l'augmentation des contributions annoncées à la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique) en 2002. Les pays du G-8, dont la contribution représente déjà les trois quarts de l'APD à l'Afrique⁶ se sont engagés, dans le Plan d'action pour l'Afrique adopté à Kananaskis, à affecter d'ici à 2006 environ 6 milliards par an prélevés sur l'augmentation prévue de 12 milliards de dollars, aux pays africains qui respectent la règle de droit, réalisent des investissements au bénéfice de leur propre peuple et appliquent des politiques qui favorisent la croissance et contribuent à la réduction de la pauvreté. Cette augmentation des contributions annoncées comprend l'aide, appelée à s'accroître jusqu'à atteindre 5 milliards de dollars par an, que doivent verser les États-Unis au

titre du Compte du Millénaire⁷. Ces engagements ont été réaffirmés lors du Sommet du G-8 qui s'est tenu à Evian (France) en juin 2003. Outre les pays du G-8, un certain nombre de partenaires de développement des pays africains ont continué de consacrer environ 25 % et plus de leur APD⁸ à l'Afrique (par exemple les pays suivants : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède et Suisse).

28. Au cours de l'année écoulée, les nouveaux flux d'APD vers l'Afrique ont été orientés vers un certain nombre de secteurs critiques, en particulier ceux de la santé et de l'éducation, et à l'intérieur de chaque secteur, vers certains domaines spécifiques. Dans le secteur de la santé, par exemple, plusieurs pays développés ont annoncé des contributions dans le domaine de la lutte contre la poliomyélite et contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme par l'intermédiaire du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et d'autres programmes multilatéraux et bilatéraux. Les États-Unis, par exemple, ont annoncé une contribution d'un montant de 15 milliards de dollars pour la lutte contre le VIH/sida dans 12 pays africains et deux pays des Caraïbes au cours des cinq prochaines années. Dans le secteur de l'éducation, un certain nombre de pays partenaires ont annoncé des contributions dans le cadre de l'initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous dans le but d'élever les taux de scolarisation primaire dans les pays où ces taux sont très faibles.

29. L'augmentation du volume de l'APD s'est accompagnée de l'adoption de mesures visant à améliorer l'efficacité de l'aide. Plusieurs faits importants sont intervenus dans ce domaine. Certains pays donateurs ont pris des dispositions pour délier leur aide. Cela a donné une plus grande souplesse aux pays bénéficiaires eu égard à la diversité des sources d'approvisionnement et a potentiellement diminué le coût des biens et des services que ces pays achètent. Les principales catégories d'aide non liée comprennent l'aide à la balance des paiements, l'annulation de la dette et l'aide sectorielle, les projets d'investissement, le soutien aux matières premières, les services commerciaux et l'assistance aux organisations non gouvernementales.

30. Une étape importante dans le domaine de la simplification et de l'harmonisation de la programmation, de l'établissement de rapports et des procédures de décaissement a été la Déclaration de Rome sur l'harmonisation. Cette déclaration, adoptée lors d'une réunion des principales institutions bilatérales et multilatérales de développement, qui s'est tenue à Rome les 24 et 25 février 2003, dresse un cadre visant à la simplification et à l'harmonisation des procédures requises par les principales institutions participantes et à la réduction des coûts qui y sont associés, cadre que ces institutions s'engagent à respecter, tout en améliorant la surveillance fiduciaire et la responsabilité à l'égard du public et en mettant davantage l'accent sur les résultats concrets en matière de développement⁹. Les pays africains devraient bénéficier de ce processus d'harmonisation.

31. Au cours de l'année écoulée, plusieurs pays donateurs ont annoncé qu'ils verseraient des contributions pour combler le déficit de 1 milliard de dollars du Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). En avril 2003, sept pays africains (Bénin, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda et République-Unie de Tanzanie) avaient atteint le « point d'achèvement », stade auquel leur dette est effectivement annulée. Quinze pays africains (Cameroun, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau,

Madagascar, Malawi, Niger, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tchad et Zambie) avaient atteint le « point de décision », stade auquel le montant de l'aide intérimaire effective augmente. Le montant total cumulé de l'allègement de la dette pour lequel des contributions ont été annoncées en faveur de ces 22 pays africains s'élève à 32 milliards 250 millions de dollars.

32. En outre, certains pays africains remplissant les conditions de l'initiative PPTE ont également bénéficié d'annulations bilatérales de la dette annoncées par plusieurs pays donateurs. Par exemple, l'Australie a annulé la dette d'un de ces pays à son égard; le Canada s'est engagé à annuler la dette de 17 pays pauvres très endettés, dont 14 d'Afrique, d'un montant de plus de 1,1 milliard de dollars; et la Chine a signé des protocoles d'annulation de la dette avec 31 pays africains amis, portant sur 156 dettes arrivées à échéance qui s'élèvent à environ 1 milliard 50 millions de yuan, soit environ 60 % du montant total de la dette de ces pays à l'égard de la Chine. L'Allemagne a accordé un allègement de la dette de 2 milliards de dollars, dont environ un milliard en faveur des pays africains; l'Italie s'est engagée à annuler, dans le cadre de l'initiative PPTE, environ 4,5 milliards de dollars dus par des pays africains; le Japon a annulé des dettes d'un montant d'environ 3 milliards de dollars dues par des pays africains; le Koweït a réduit la dette de quatre pays africains tandis que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord s'est engagé à renforcer le Fonds fiduciaire pour la réduction de la dette et à oeuvrer avec les autres donateurs en vue de combler le déficit du Fonds fiduciaire PPTE.

33. Dans le domaine des échanges extérieurs, la réponse de la communauté internationale a été limitée et a principalement consisté en l'ouverture, par certains pays développés, d'un accès en franchise de droits de douane et hors contingent aux produits des pays les moins avancés d'Afrique. Des contributions ont été versées au Fonds fiduciaire de Doha en vue d'aider les pays africains à renforcer leurs capacités techniques dans les domaines liés au commerce extérieur, de façon à les aider à participer aux négociations commerciales de l'OMC et à mieux respecter les accords commerciaux. Certains pays développés ont commencé à faire preuve d'une plus grande souplesse dans le domaine des subventions agricoles ainsi que dans d'autres domaines. L'Union européenne a annoncé qu'elle commencerait à réduire les subventions qui ont pour effet d'accroître la production et les exportations agricoles tandis que les États-Unis ont proposé un plan consistant à abaisser les subventions agricoles et les tarifs à un niveau uniforme dans tous les pays. La véritable ampleur des progrès réalisés sur ces questions apparaîtra beaucoup plus clairement lors de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC qui doit se tenir à Cancun (Mexique) en septembre 2003.

34. Un certain nombre de partenaires des pays africains ont pris des mesures afin d'encourager l'investissement étranger direct à destination des pays d'Afrique. Par exemple, lors du Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg en août 2002, le Royaume-Uni et la France ont annoncé qu'ils alloueraient un montant de 200 millions d'euros au financement de garanties pour des investissements dans les infrastructures dans les pays les moins avancés, qui sont en majorité africains. Ces ressources seraient utilisées pour aider les pays remplissant les conditions requises à élaborer des politiques visant à attirer l'investissement étranger et à mettre au point des projets dans le secteur des infrastructures. Le Canada met en place un Fonds d'investissement canadien pour l'Afrique doté de 100 millions de dollars canadiens, qui doit avoir un effet de levier sur l'investissement du secteur privé en Afrique. Le Japon a consenti des prêts pour

l'investissement à l'étranger aux sociétés qui investissent en Afrique à hauteur de 200 millions de dollars. Le Gouvernement de la République populaire de Chine a créé un fonds spécial d'appui à l'investissement et à la coopération en Afrique. Enfin, la Russie a accordé une aide et des incitations aux entreprises russes qui investissent dans la mise en valeur des ressources minérales, l'énergie et la métallurgie en Afrique.

35. La tendance au renforcement de la coopération économique et technique entre l'Afrique et les autres régions en développement, et en particulier les pays d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, se maintient. Plusieurs pays d'Afrique en ont tiré parti et ont bénéficié de programmes de renforcement des capacités techniques offerts par les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans un large éventail de secteurs, y compris l'infrastructure (énergie et technologies de l'information et des communications), l'agriculture, la mise en valeur des ressources humaines (santé et éducation) et l'environnement. Les mesures visant à renforcer la coopération économique grâce à l'accroissement des flux commerciaux et des flux financiers sont en cours d'élaboration. Un certain nombre de manifestations intergouvernementales récentes qui ont été ou seront organisées en Asie doivent donner un nouvel élan à la coopération entre les pays d'Afrique et d'Asie, déjà bien développée. L'une de ces manifestations est la Conférence des organisations subrégionales d'Asie et d'Afrique qui s'est tenue à Bandoung (Indonésie), les 29 et 30 juillet 2003. Le deuxième Forum Chine-Afrique devrait se tenir en décembre 2003 tandis que la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD III), qui marquera le dixième anniversaire de la Conférence, se tiendra du 29 septembre au 2 octobre 2003, et donnera une impulsion considérable à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, tout en renforçant l'appui international au NEPAD.

Enjeux et contraintes

36. Bien que les pays africains aient été les principaux bénéficiaires de la récente augmentation de l'APD, on s'accorde de plus en plus à reconnaître que même un niveau d'APD plus élevé ne permettra pas aux pays africains de réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Cette constatation est préoccupante si l'on considère les difficultés que rencontre l'Afrique dans la réalisation de ces objectifs¹⁰. Comparés aux énormes subventions agricoles qui sont versées aux agriculteurs des pays développés, les montants de l'APD allant à l'Afrique restent modestes. En outre, ces subventions ont pour effet de faire baisser le prix des matières premières et empêchent les pays africains d'accroître leurs exportations et de sortir de la pauvreté et de leur dépendance à l'égard de l'aide.

37. Malgré les récentes avancées de l'initiative PPTE, nombre de problèmes persistent. Le versement des contributions annoncées au Fonds fiduciaire PPTE est lent. La somme des difficultés rencontrées dans l'établissement des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et dans la mise en oeuvre des réformes macroéconomiques a retardé le processus qui fait passer certains pays africains du « point de décision » au « point d'achèvement ». Dans le même temps, certains des pays qui ont atteint le point d'achèvement ont observé une dégradation de leurs indicateurs d'endettement, imputable à une baisse des recettes d'exportation souvent due à la volatilité des prix des produits de base. En outre, certains pays très endettés continuent de consacrer plus de ressources à rembourser leur dette qu'à promouvoir

la santé et l'éducation de leurs citoyens. Il faut donc d'urgence appuyer les actions que mènent les pays africains pauvres ou très endettés pour redescendre à un niveau d'endettement soutenable. En outre, il est essentiel de prendre des mesures pour résoudre les problèmes de plusieurs pays africains qui ne sont pas admissibles à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, mais dont le fardeau de la dette est significatif¹¹.

38. Si les mesures prises au cours de l'année écoulée pour délier l'aide constituent un pas dans la bonne direction, les deux principales composantes de l'aide accordée par de nombreux pays développés – l'aide alimentaire et l'assistance technique – restent le plus souvent liées, ce qui signifie que les pays africains et les autres pays en développement peuvent tirer davantage parti de l'aide si ces éléments n'étaient pas liés.

39. Dans le domaine du commerce, il y a eu peu de progrès. En témoignent le non-respect des dates-butoirs pour les négociations de l'OMC sur les problèmes importants qui intéressent l'Afrique, notamment l'accès aux marchés, les subventions agricoles, les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et la santé publique, et l'absence d'accords sur la mise en oeuvre des dispositions sur le traitement spécial et différencié¹². La perte de recettes d'exportation que subissent les pays africains du fait de l'absence de réforme des subventions agricoles dans les pays développés et la volatilité des prix des produits de base ne semblent guère en passe d'amélioration.

IV. Appui du système des Nations Unies

40. Dans le cadre de la mise en oeuvre de leurs programmes de travail ou de l'élaboration de nouveaux programmes, les organismes des Nations Unies ont pris des dispositions visant à appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), conformément aux recommandations formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 57/7 et 57/297.

Progrès accomplis

41. Plusieurs institutions et organisations du système des Nations Unies ont aligné leurs activités sur les priorités du NEPAD. En témoignent le financement des activités liées au NEPAD et l'appui fourni à l'élaboration de plans dans des secteurs prioritaires spécifiques du NEPAD. Ainsi, le Programme des Nations pour le développement (PNUD) a octroyé un appui financier, d'une part au secrétariat du NEPAD, en vue de l'élaboration de son plan stratégique quinquennal et, d'autre part, à la Commission de l'Union africaine pour appuyer le programme de paix et de sécurité. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fourni un appui à l'élaboration du Plan d'action du NEPAD pour l'environnement, adopté par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont apporté leur concours à l'élaboration du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. Par ailleurs, la FAO a pris un certain nombre de mesures visant à mieux faire connaître la situation de la sécurité alimentaire en Afrique et à renforcer les capacités techniques par le biais de ses services consultatifs. La FAO et

le FIDA ont également fourni aux pays africains des cadres d'échange destinés à permettre à ces derniers de définir leurs priorités dans le secteur alimentaire.

42. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) a activement participé à l'élaboration des codes et normes de gouvernance applicables aux activités économiques et aux entreprises, pour les besoins du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Elle entreprend aussi, en coopération avec le secrétariat de l'OCDE, une étude technique conjointe qui a pour objet l'élaboration d'un cadre institutionnel destiné à promouvoir la responsabilité mutuelle et la cohérence des politiques, en réponse à une demande du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en oeuvre du NEPAD. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Centre du commerce international (CCI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont lancé la deuxième phase du Programme intégré conjoint d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés d'Afrique et d'autres pays africains, en étendant le programme à huit autres pays africains. En outre, la CNUCED a fourni une importante contribution à l'élaboration de l'Initiative pour l'accès aux marchés promue par le NEPAD. Élaboré avec l'appui du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le programme du NEPAD sur les villes durables a été approuvé par le Comité de mise en oeuvre du NEPAD. Dans un premier temps, le programme sera mis en oeuvre dans sept villes.

43. Au titre de l'appui apporté au NEPAD, le système des Nations Unies s'est inspiré des mécanismes existants de programmation et de coordination pour créer un cadre opérationnel aux niveaux national, régional et mondial. Au niveau national, le cadre principal sera le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le bilan commun de pays, complétés, le cas échéant, par les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Convoquée par la CEA, la réunion de consultation régionale des organismes des Nations Unies qui oeuvrent en Afrique sert de cadre de coopération et de coordination entre les diverses entités du système des Nations Unies au niveau régional. La réunion a créé cinq groupes thématiques relevant des organismes indiqués ci-après : a) développement de l'infrastructure : eau et assainissement, énergie, transport et technologies de l'information et de la communication (CEA); b) gouvernance, paix et sécurité (PNUD); c) agriculture, commerce et accès aux marchés (FAO); d) environnement, population et urbanisation (ONU-Habitat); e) mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida (UNICEF) (E/AC.51/2003/6, par. 11).

44. La formation de groupes thématiques a pour objet de favoriser la coordination des activités et de permettre ainsi aux institutions et aux organismes des Nations Unies de conjuguer leurs efforts pour appuyer le NEPAD. Les cinq groupes se sont réunis au moins deux fois au cours de l'année écoulée et un rapport de synthèse sur leurs activités a été présenté à la quarante-troisième session du Comité du programme et de la coordination, en juin 2003. Intitulé « Engagement futur des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique¹³ », le rapport consistait en la première évaluation, par le Secrétaire général, de la nature et de la portée des activités entreprises par le système des Nations Unies pour appuyer le NEPAD.

45. En même temps qu'ils entretiennent une collaboration étroite avec les organisations régionales et sous-régionales, de nombreux organismes oeuvrent à la mise en valeur des ressources humaines et au développement des institutions, en

appui au NEPAD. Afin d'améliorer le renforcement des capacités en Afrique, le Fonds monétaire international (FMI) a créé des centres régionaux d'assistance technique en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est. Pour encourager l'investissement privé en Afrique, la Banque mondiale et le FMI aident quelques pays pilotes à mettre en place des conseils des investisseurs, au sein desquels de hauts responsables de l'Administration et du monde des affaires peuvent examiner les besoins et les contraintes en matière d'investissement. Le PAM met en oeuvre un programme novateur d'alimentation scolaire dans 35 pays africains. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) coopère avec le PAM à la mise en oeuvre d'un nouveau programme parallèle, intitulé « Enabling Education in Africa », destiné à offrir à 40 millions d'enfants qui ne vont pas à l'école une éducation primaire. S'appuyant sur ce programme-cadre multinational de l'UNESCO et du PAM, d'autres organismes des Nations Unies, dont la FAO, l'OMS, l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), s'emploient à mettre en place des programmes complémentaires dans les domaines de la santé, de l'alimentation en eau et de l'assainissement. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a élaboré un cadre humanitaire de redressement pour l'Afrique, qui sera adjoint aux accords de paix et aura pour objectif de préserver les droits fondamentaux et les droits civils des réfugiés et des déplacés. Assumant un rôle de chef de file, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'attache à faire en sorte que la mise en oeuvre du NEPAD s'inscrive dans une démarche axée sur les droits. Il a également participé à la définition d'indicateurs, de codes et de normes applicables à la démocratie et à la gouvernance politique.

46. Dans le cadre de leurs missions respectives, divers organismes des Nations Unies étudient, avec des organisations régionales et sous-régionales africaines, les orientations à prendre face à un certain nombre de problèmes. En collaboration avec le secrétariat du NEPAD et certaines organisations régionales, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) s'attache à mettre en oeuvre des politiques et des initiatives locales axées sur la lutte contre le VIH/sida à tous les niveaux, sur le continent africain. L'OMS s'emploie activement à promouvoir et à intégrer les priorités du NEPAD en matière de santé et d'infrastructure sanitaire dans ses programmes régionaux et nationaux, ainsi qu'à aider des organisations régionales telles que l'Union africaine à mettre en oeuvre le NEPAD. En coopération avec l'Union africaine, le Département des affaires de désarmement de l'ONU appuie le NEPAD par le biais de la mise en oeuvre du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects¹⁴. Le Département des opérations de maintien de la paix collabore étroitement avec des organisations régionales telles que la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) en vue de gérer des situations concrètes de conflit dans ces régions. Le Département des affaires politiques appuie les efforts que déploie la Commission de l'Union africaine pour renforcer ses capacités de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

47. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) appuie la mise en place d'un programme de normalisation et de promotion de la qualité dans les huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). En sa qualité de coprésident du groupe sur la mise en valeur des

ressources humaines, l'emploi et le VIH/sida, le Bureau international du Travail (BIT) appuie les priorités du NEPAD par le biais de son programme sur le travail décent, qui vise à promouvoir les normes et les droits fondamentaux en matière de travail, l'emploi, la protection sociale et le dialogue social, en collaboration avec des organisations telles que la CEDEAO et la CDAA, ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs. Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique¹⁵, a collaboré avec diverses organisations sous-régionales africaines à l'étude des questions relatives à la désertification. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) appuie les programmes de transport aérien de la CDAA, du Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et de la Communauté de l'Afrique de l'Est.

48. Le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications (TIC) accorde une attention particulière à l'Afrique. Il s'est fixé pour objectifs de coopérer étroitement à la mise en oeuvre des initiatives africaines et de promouvoir les possibilités offertes par les TIC en ce qui concerne le développement de l'Afrique. Le Groupe a décidé de jouer le rôle de partenaire stratégique dans les trois grands domaines suivants : l'appui à des programmes novateurs de mise en place des TIC et à la recherche-développement dans le domaine des TIC en Afrique; la mobilisation des synergies et la fédération des nombreuses initiatives relatives aux TIC en Afrique et aux TIC mettant en relation l'Afrique et d'autres continents; la mise en place d'un cadre où pourra être définie la collaboration entre le NEPAD et l'Initiative de la Société africaine de l'information.

49. En application des résolutions 57/2 et 57/300 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a créé, le 1er mai 2003, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Les fonctions du Bureau consistent notamment à coordonner les activités mondiales de promotion à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, coordonner tous les rapports relatifs au NEPAD et destinés à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social et assurer le suivi de l'application des recommandations issues des conférences et des réunions au sommet relatives à l'Afrique. Le Bureau sert d'organe de coordination pour le NEPAD au Siège de l'ONU. Par ailleurs, en collaboration avec la CEA, le Bureau fournira un appui au Secrétaire général dans la promotion d'une intervention coordonnée à l'échelle du système à l'appui du développement de l'Afrique, en particulier en ce qui concerne la mise en oeuvre du NEPAD, par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

50. Mécanisme principal chargé de la consultation et de la coordination interinstitutions, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination supervise et encadre les organismes au niveau de l'appui qu'ils apportent au développement de l'Afrique. L'appui au NEPAD figure à l'ordre du jour du Conseil depuis 2001. Le Conseil réexamine régulièrement les principes généraux visant à assurer le maintien de la présence du système des Nations Unies en Afrique et évalue périodiquement les progrès accomplis par les organismes des Nations Unies dans la promotion des buts et objectifs du NEPAD.

51. Le programme de promotion à l'appui du NEPAD que met en oeuvre l'ONU se déroule aux niveaux national, régional et international. Dans les pays africains, les institutions et les centres d'information des Nations Unies fournissent un appui au

secrétariat du NEPAD en vulgarisant le NEPAD et en faisant en sorte que le programme soit mieux connu et mieux maîtrisé au niveau local. Le Département de l'information de l'ONU concentre actuellement ses activités sur l'appui au NEPAD. Il oeuvre avec les médias africains et mondiaux, les donateurs et des organisations influentes de la société civile à mieux faire connaître le NEPAD. Dans sa publication *Afrique Relance*, le Département de l'information consacre la section « Afrique » à la mise en lumière et à l'examen des politiques qui ont une incidence sur les possibilités dont dispose l'Afrique pour réaliser les objectifs du NEPAD. En s'inspirant des activités que mène le système des Nations Unies, le nouveau Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la CEA et le Département de l'information collaborent à l'élaboration d'une stratégie mondiale de promotion du NEPAD.

Enjeux et difficultés

52. La collaboration croissante entre les organismes des Nations Unies à l'appui du NEPAD et le soutien qu'apporte au NEPAD chaque institution, programme, fonds ou organisation dans le cadre de sa mission sont encourageants. Cela étant, il reste encore beaucoup à faire dans un certain nombre de domaines. L'impératif de loin le plus important, c'est l'harmonisation et la coordination, dans une plus grande mesure, des activités que mettent en oeuvre les différents organismes qui exécutent des programmes aux échelons national et régional. Une solution qui paraît s'imposer est celle qui consiste à renforcer les réunions de consultation régionales présidées par la CEA et à y recourir autant que possible à des fins de cohérence à l'échelle du système et aussi d'efficacité pour ce qui est de l'appui octroyé au NEPAD aux niveaux sous-régional et régional. À cet égard, la formation de groupes thématiques offre à chaque organisme des Nations Unies un cadre d'intervention utile. Il conviendrait toutefois de recenser, au sein des groupes thématiques, les synergies propres à chaque programme et de les transformer en créneaux pour la collaboration intersectorielle. Les questions intersectorielles, telles que le VIH/sida, la parité entre les sexes et les droits de l'homme, devraient être intégrées à toutes les activités des groupes thématiques. La science et la technologie constituent un domaine important qui justifie la création d'un groupe ou d'un sous-groupe thématique. La dernière réunion de consultation régionale, tenue en mai 2003, est convenue de l'utilité de constituer un groupe informel d'organismes qui, sous la direction de l'UNESCO, étudierait en collaboration avec le NEPAD la possibilité de créer un groupe ou un sous-groupe thématique dans ce domaine. Compte tenu de l'importance du rôle que sont appelés à jouer les communautés économiques régionales, le secrétariat du NEPAD et la Commission de l'Union africaine dans la mise en oeuvre du NEPAD, l'on se rend de mieux en mieux compte que le système des Nations Unies se doit de renforcer les capacités de ces entités.

V. Dispositions prises par d'autres parties concernées

53. Le secteur privé, la société civile et les organisations non gouvernementales jouent un rôle important dans le développement de l'Afrique. Dans sa résolution 57/7, l'Assemblée générale a encouragé leur participation à la mise en oeuvre du NEPAD.

Progrès accomplis

54. En Afrique et ailleurs, le secteur privé a réagi favorablement à l'initiative du NEPAD et, durant l'année écoulée, a entrepris plusieurs activités visant à renforcer la mise en oeuvre du NEPAD. Un groupe du NEPAD chargé du secteur des entreprises a été constitué pour promouvoir l'interaction entre le NEPAD et les sociétés privées qui soutiennent les objectifs du NEPAD. Plus concrètement, le Groupe facilitera l'échange d'informations sur les possibilités d'investissement en Afrique et encouragera la participation du secteur privé à la mise en oeuvre du NEPAD et à d'autres projets. Constitué de grandes entreprises implantées en Afrique ou ailleurs, le Groupe comprend la Chambre de commerce internationale (CCI), l'African Business Round Table, le Forum humanitaire des entreprises, le Conseil des entreprises du Commonwealth, le Conseil français des investisseurs en Afrique, le Forum francophone des affaires et l'International Business Leaders Forum. Concrétisant sa volonté d'appuyer le NEPAD, le Groupe a coparrainé la troisième réunion régionale « Afrique » de la Chambre de commerce internationale, qui s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) les 30 et 31 mars 2002. Axée sur le thème « Development through wealth creation » (Le développement grâce à la création de richesses), la Réunion a consacré une séance plénière à un dialogue entre le monde des affaires et le NEPAD, qui a permis d'examiner les voies et moyens par lesquels les entreprises pourraient participer à la mise en oeuvre des projets prioritaires du NEPAD.

55. D'autre part, en collaboration avec l'ONUDI et d'autres organismes, l'African Business Round Table a organisé une rencontre intitulée « NEPAD-ECOWAS Business Forum » à Abuja (Nigéria), du 3 au 5 mars 2003. La réunion a souligné la nécessité, d'une part, d'organiser davantage de rencontres sur le modèle de la réunion d'Abuja afin de permettre aux associations d'entrepreneurs de diffuser des informations sur le NEPAD et, d'autre part, de promouvoir la création de groupes consultatifs d'entreprises chargés de suivre l'application des recommandations du forum.

56. Faisant suite à son thème de 2002 « NEPAD at work: business engages the New Partnership for Africa's Development » (Le NEPAD en action : les entreprises participent au nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique), le Sommet économique africain 2003 du Forum économique mondial, tenu à Durban (Afrique du Sud) en juin, a été consacré au thème « Harnessing the power of partnership » (Mobiliser les possibilités qu'offre le partenariat). La réunion avait pour objet principal d'examiner les voies et moyens par lesquels le monde des entreprises pourrait participer à la mise en oeuvre du NEPAD et aider les gouvernements africains à combler le déficit de capacités, de ressources et de compétences techniques afin de pouvoir relever les défis auxquels les économies africaines font face. Parmi les résultats concrets du Sommet figurent le lancement de l'Initiative en faveur de l'informatique à l'école, qui vise à combler le fossé numérique, et la publication de l'Index des institutions publiques, qui fait partie du *Rapport sur la compétitivité de l'Afrique, 2003-2004*¹⁶, une publication destinée à faire connaître le milieu des entreprises en Afrique et, partant, les possibilités et les contraintes en matière d'investissement privé dans la région.

57. Dans le cadre des initiatives visant à renforcer la participation du secteur privé et de la société civile à la mise en oeuvre du NEPAD, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé, en collaboration avec le bureau du PNUD à Accra,

un atelier régional intitulé « Mobilizing support for the New Partnership for Africa's Development: the role of the private sector and civil society » (Mobilisation de l'appui en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : le rôle du secteur privé et de la société civile). La réunion, qui s'est tenue du 28 au 30 mai 2003, avait pour objectif principal la recherche de formules novatrices permettant de renforcer la participation du secteur privé et de la société civile au processus du NEPAD, ainsi que l'interaction entre, d'une part, les pouvoirs publics et, d'autre part, le secteur privé et la société civile.

58. Lors de la réunion d'Accra, le groupe du secteur privé a souligné la nécessité de prendre les mesures suivantes : mettre en place, à l'échelon national, un mécanisme officiel efficace, qui assure la participation du secteur privé à la mise en oeuvre du NEPAD; créer un cadre juridique et réglementaire stable et efficace, susceptible de favoriser le développement du secteur privé; instaurer des partenariats entre les secteurs public et privé pour mettre en oeuvre un certain nombre de programmes du NEPAD; et mobiliser des ressources par le biais de la perception d'un « impôt de solidarité » unique aux fins de la mise en oeuvre du NEPAD.

59. Au départ critiques vis-à-vis du processus du NEPAD, la société civile et les organisations non gouvernementales se rendent progressivement compte qu'elles peuvent apporter une contribution importante et constructive à la mise en oeuvre du NEPAD. C'est ce qui est ressorti de la réunion d'Accra, où les organisations de la société civile ont souligné la nécessité d'adopter les mesures suivantes : faire connaître le NEPAD grâce à des moyens tels que les médias (presse écrite et audiovisuelle), les conférences, les séminaires, les échanges, les politiques, la recherche, les études et le plaidoyer; mettre en place des forums nationaux du NEPAD au sein desquels des représentants de la société civile, du secteur privé et des pouvoirs publics pourront procéder à des échanges de vues sur le Nouveau Partenariat; élaborer des plans de développement en s'inspirant du cadre du NEPAD; et créer des mécanismes permettant de suivre, d'évaluer et de recenser les priorités nationales dans le cadre du NEPAD. Par ailleurs, réunie à Maputo du 27 juin au 2 juillet 2003 sous l'égide du Forum de la société civile africaine – une nouvelle association regroupant des organisations de la société civile africaine –, la société civile africaine a souligné la nécessité de l'associer aux processus de prise de décisions et de recherche du consensus au niveau de l'Union africaine et du NEPAD et d'instaurer une concertation entre la société civile et le secrétariat du NEPAD.

Enjeux et difficultés

60. Les réunions et forums qui se sont tenus durant l'année écoulée témoignent des efforts que déploient le secteur privé, la société civile et les organisations non gouvernementales pour participer activement au processus du NEPAD. Ces rencontres ont également contribué à mettre en lumière les enjeux et les contraintes auxquels le secteur privé et la société civile doivent faire face dans l'appui qu'ils apportent à la mise en oeuvre du NEPAD.

61. Plusieurs facteurs continuent d'entraver le développement du secteur privé en Afrique. On peut notamment citer, pour de nombreux pays : l'absence de politiques appropriées, la faiblesse des mécanismes institutionnels censés favoriser le dialogue

et la concertation entre le monde des entreprises et les pouvoirs publics, et le déficit d'informations qui en résulte en ce qui concerne les activités que mènent les uns et les autres au titre de la mise en oeuvre du NEPAD; le mauvais état des infrastructures, qui gêne l'activité commerciale; l'absence d'un mode de gouvernance porteur; et le recours limité aux partenariats entre les secteurs public et privé pour faire face aux nombreuses priorités du NEPAD.

62. Les principales difficultés auxquelles la société civile doit faire face sont les suivantes : l'absence de communication au sein des organisations de la société civile, des pouvoirs publics et du secteur privé et entre ces entités, et aussi entre les organisations de la société civile et le secrétariat du NEPAD; l'absence des ressources nécessaires à une participation à la mise en oeuvre du NEPAD; la mauvaise coordination et l'absence de synergie entre les organisations de la société civile au niveau de leur participation à la mise en oeuvre du NEPAD; et la tendance actuelle des gouvernements africains à coopérer essentiellement avec les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales créées ou financées par des donateurs ou par des organismes publics, souvent au détriment des autres organisations.

VI. Conclusion et recommandations

63. **En s'assurant de la maîtrise et de la conduite du processus du NEPAD, l'Afrique réaffirme de manière fort opportune le principe selon lequel elle est responsable de son propre développement. L'appui de la communauté internationale est une manifestation importante de solidarité et de partenariat. Cela étant, il reste encore beaucoup à faire pour faire progresser la mise en oeuvre du NEPAD. Toutes les parties prenantes devront engager des actions résolues pour faire face aux enjeux et aux difficultés qui ont été recensés. Le système des Nations Unies est déterminé à renforcer la collaboration et la coordination entre ses différentes composantes afin de mobiliser l'appui nécessaire à la mise en oeuvre effective du NEPAD.**

64. **Les propositions suivantes ont pour objet d'appuyer le processus de mise en oeuvre du NEPAD et de renforcer l'appui que lui apportent les partenaires de développement de l'Afrique :**

- **Les pays africains devront prendre les mesures nécessaires pour intégrer les priorités du NEPAD à leur processus de développement. Au-delà de la désignation des organes nationaux de coordination, il s'agit aussi d'assurer un financement adéquat aux domaines prioritaires d'action du NEPAD, d'élaborer des programmes de qualité correspondant à des priorités bien définies et de mobiliser un appui au niveau politique et au niveau du public en faveur des priorités du NEPAD.**
- **Les partenaires de développement de l'Afrique ont déjà répondu favorablement au NEPAD. Il importe qu'ils assurent la cohérence et la complémentarité des politiques qu'ils mettent en oeuvre dans les domaines du commerce et de l'aide. Il y a également lieu de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la mise à disposition des ressources annoncées.**

- **Le secteur privé et la société civile devraient être encouragés à adopter une attitude prospective vis-à-vis du NEPAD. Parallèlement, les gouvernements devraient être exhortés à faciliter la participation active des entités du secteur privé et de la société civile à la mise en oeuvre du NEPAD.**

Notes

- ¹ A/57/304, annexe.
- ² Rapport d'activité de S. E. M. Olusegun Obasanjo, Président de la République fédérale du Nigéria, Président du Comité des chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en oeuvre du NEPAD à la deuxième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (Assembly/AU/Rpt [II]); et « Déclaration sur la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) » (Assembly/AU/Decl.8 [II]).
- ³ La section relative au Mécanisme d'évaluation intra-africaine s'appuie sur les documents suivants du NEPAD : Mémoire d'entente relatif au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, 9 mars 2003; Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, organisation et processus, 24 février; Objectifs, normes, critères et indicateurs du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, 24 février 2003.
- ⁴ Les membres du Groupe des personnalités éminentes ont été nommés. Le Groupe comprend actuellement sept personnes. Le Président sud-africain Thabo Mbeki a ouvert la première réunion de travail du Groupe, qui s'est tenue au Cap du 25 au 27 juillet 2003.
- ⁵ Ce chiffre est une estimation qui suppose un taux de croissance de 5 % de l'aide publique au développement (flux totaux d'aide aux pays en développement) de 2001 à 2002. Le chiffre définitif pourrait être légèrement plus élevé.
- ⁶ Voir le rapport de mise en oeuvre des représentants personnels pour l'Afrique relatif au Plan d'action du G-8 pour l'Afrique, daté du 2 juin 2003 (disponible sur le site <http://www.g8.fr/evian/english/navigation/2003_g8_Summit_documents>.
- ⁷ Voir « Millenium Challenge Account update », note d'information, 3 juin 2003, disponible sur le site <http://www.usaid.gov/press/releases/2002/fs_mca.html>
- ⁸ Sur la base de données pour 2001 fournies par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.
- ⁹ La Commission de l'Union européenne a choisi de mener des exercices d'harmonisation dans quatre pays pilotes dont deux sont des pays africains : le Maroc et le Mozambique. En outre, les donateurs ont lancé un projet d'harmonisation en Zambie.
- ¹⁰ Le *Rapport sur le développement humain 2003* relève que « en l'absence d'améliorations, l'Afrique subsaharienne devra attendre 2129 pour assurer l'accès de tous à l'école primaire, 2147 pour diviser par deux l'extrême pauvreté et 2165 pour réduire des deux tiers la mortalité infantile. En revanche, s'agissant de la faim, aucune date ne peut être fixée, car la situation de cette région ne cesse de se dégrader » (p. 33 et 34).
- ¹¹ La Commission économique pour l'Afrique organisera en 2004 une conférence internationale sur l'allègement de la dette africaine de façon à aller au-delà de l'initiative PPTE et de concevoir de nouvelles politiques et de nouveaux instruments en vue de réduire le fardeau de la dette africaine.
- ¹² Les pays africains ont exprimé leurs préoccupations sur ce point dans les déclarations adoptées sur la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC lors du Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Maputo du 10 au 12 juillet 2003 et de la Conférence ministérielle qui s'est tenue à Grand Baie (Maurice), les 19 et 20 juin 2000.
- ¹³ E/AC.51/2003/6. Le rapport a été établi sur la base de données disponibles en mars 2003.

¹⁴ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, New York, 9-20 juillet 2001 (A/CONF.192/15).*

¹⁵ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1954, No 33480.

¹⁶ New York, Oxford University Press, à paraître.
